

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
ET DE LA SECURITE CIVILE

DIVISION DE LA SECURITE CIVILE

N° 2810 /MISD-SG-DAPSC-DSC.

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

(à faire insérer obligatoirement au Journal Officiel de la République Togolaise dans un délai d'un mois à compter de la date de signature)

DENOMINATION : *AMIS DES ETRANGERS
AU TOGO
(A. D. E. T.)*

SIEGE : LOME - TOGO

BUTS :

- Assurer la protection des droits des étrangers au Togo ;
- Réserver un accueil aux étrangers qui désirent connaître le Togo.

Lomé, le 10 DEC. 2004

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA
SECURITE ET DE LA DECENTRALISATION



Froes

Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO